



Le Relais Petite Enfance
Du Plateau
Rue des Loupiots
25660 SAONE

Téléphone : 03.81.55.80.66
relais.plateau@famillesrurales.org

Les horaires du Relais

Le Mardi:
De 14h-17h, par téléphone.
Le Mercredi:
De 9h-12h, par téléphone.
Le Jeudi :
De 14h-17h, par téléphone.
Le Vendredi:
De 12h30-15h, par téléphone.

Des rendez-vous sont possibles.
Merci de contacter le Relais

Le journal du Relais Petite Enfance du Plateau



GRATUIT & OUVERT A TOUS LES PARENTS
d'enfant.s de moins de 2 ans

Se questionner
Echanger
Partager

avec une infirmière
puéricultrice

Cercles
de Parents

Créer du lien autrement !

Besançon et alentours
Renseignement : www.udaf25.fr
Inscription tel : 06.50.38.72.00

estelle.puericultrice@gmail.com

Cercles de Parents à Saône :

Vendredi 11 mars de 9h à 11h

Samedi 9 avril de 10h à 12h

LES CERCLES DE PARENTS

Le Relais Petite Enfance du Plateau vous propose des moments de partage et d'échanges, animés par une infirmière puéricultrice, pour évoquer différentes thématiques comme les rythmes, le sommeil, les activités d'éveil, les pleurs, l'allaitement maternel, la diversification alimentaire, l'alimentation aux biberons, le développement psychomoteur et affectif, la conciliation vie professionnelle - vie personnelle, etc.. :

« Les Cercles de Parents »

Chaque famille peut bénéficier de trois séances (d'une durée de 2h) de la naissance jusqu'aux deux ans de l'enfant, financées par l'ARS Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de la politique des **1000 premiers jours** menée par Adrien Taquet.

Vous êtes libres d'utiliser les séances lorsque cela vous sera le plus utile.

Les jeunes enfants sont les bienvenus, vous pouvez venir seul.e ou en couple, avec ou sans votre(vos) enfant(s) de moins de 2 ans.

Les inscriptions se font par téléphone (0650387200) ou mail

estelle.puericultrice@gmail.com

Pour les adultes, le Pass sanitaire et le port du masque sont requis.



Relais Petite Enfance du Plateau
Rue des Loupiots
25660 Saône
relais.plateau@famillesrurales.org

NUMEROS UTILES

Service des impôts : 03 81 65 40 42

Service Public : 39 39

Particulier employeur : 09 72 72 72 76

Pôle Emploi :

39 95 (ligne employeur)

39 49 (ligne candidat)

Pajemploi : 0 806 807 253

CAF : 32 30

CPAM : 36 46

MSA : 03 84 35 25 25

IRCEM : 0980 980 990

DREETS : 0 806 000 126

(Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)



Les animations du relais

Ces temps collectifs gratuits s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les jeudis et vendredis matins et ponctuellement le lundi, de 9h30 à 11h30 (sauf précision dans l'agenda), hors périodes de vacances scolaires.

Toutes les animations sont sur inscription auprès du Relais (avant le mardi précédent l'animation).

Les assistantes maternelles ou gardes à domicile doivent s'assurer de l'accord des parents pour la participation des enfants aux ateliers proposés par le Relais.

MASQUE OBLIGATOIRE



Horaires et lieux

9h30-11h30: Saône au Relais, Mamirolle salle de l'ancienne mairie, Nancray salle de la Louvière, Montfaucon salle Courbet, Fontain salle associative, La Vèze et Gennes salle des fêtes, Morre salle JC Clerc

Merci d'apporter des chaussons pour petits et grands
Lorsqu'il y a un intervenant, merci d'arriver avant 10 heures afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'atelier.

Déroulement des animations

- 9h30-10h : accueil
- 10h-11h : atelier/jeux libres
- 11h-11h30 : rangement

Mars

- jeudi 3 : MONTFAUCON, musique avec Lorelei
- vendredi 4 : LA VEZE, atelier d'éveil
- jeudi 10 : SAONE, musique avec Lorelei
- vendredi 11 : FONTAIN, atelier d'éveil
- lundi 14 : MAMIROLLE, éveil sensoriel avec Laurie
- jeudi 17 : NANCRAÏ, médiation animale avec Johanna
- vendredi 18 : GENNES, autour du livre avec Adeline et Sandrine
- jeudi 24 : SAONE, éveil sensoriel avec Laurie
- vendredi 25 : MORRE, annulé, salle indisponible

Avril

- vendredi 1 : LA VEZE, éveil sensoriel avec Laurie
- jeudi 7 : MONTFAUCON, atelier d'éveil
- vendredi 8 : FONTAIN, circomotricité avec Ludovic
- lundi 11 : MAMIROLLE, atelier d'éveil
- jeudi 14 : SAONE, autour du livre avec Adeline et Sandrine
- vendredi 15 : GENNES, atelier d'éveil

Planning susceptible d'évoluer selon l'évolution de la situation sanitaire.

Pour les assistantes maternelles et gardes à domicile

DETENTE ET GESTION DES STRESS

Soirée de présentation :

Le 15 mars à 20 h au Relais

Venez découvrir une nouvelle activité animée par Sylvie CAIRE, formatrice et praticienne « Pneumacorps » au Relais Petite Enfance de SAONE.

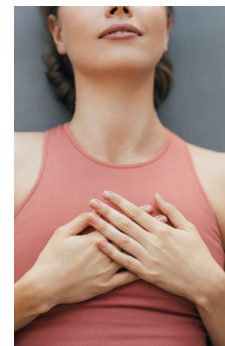
Durant ce temps, seront proposés :

- Une présentation de cette pratique
- Des exercices individuels de respiration et de relâchement des tensions
- Des exercices qui vous aideront au quotidien dans vos postures professionnelles

Suite à ce temps de présentation et de pratique, vous aurez la possibilité de vous inscrire à un cycle de 3 séances.

Alors toutes à vos tapis !

Inscriptions avant le 7 mars. Merci !



SOIRÉE BRICOLAGE

Le Relais vous propose une soirée bricolage sur le thème du scrapbooking, loisir créatif qui consiste à mettre en valeur des photographies à l'aide de différentes techniques (tampons, papiers...)

Patricia Lechine, animatrice Azza, vous proposera une initiation au scrapbooking en réalisant un mini album accordéon.

Apportez plusieurs photos (qui peuvent être découpées) d'un même thème (paysages, enfants...) et repartez avec votre création !

Nous nous retrouverons le **mardi 22 mars à 20h** dans les locaux du relais, à Saône.

Inscription obligatoire au relais avant le 15/03/22.



Pour Parents, Professionnelles et Enfants

ATELIER CONTE ET MUSIQUE

Christophe Grosjean est conteur, musicien et musicothérapeute. Il vous proposera une séance d'« éveil musical et conté » où se mêlent histoires et comptines le **mardi 5 avril à 9h30** au relais de Saône (durée d'environ 45 minutes)

Alors venez profiter de ce moment partagé !



Inscription obligatoire par mail avant le 28/03/22.

LUOTHEQUES PIC PIVETTE & LA TOUPIE

MAMIROLLE	Vendredi 4 et 18 mars Vendredis 1 et 15 avril	De 10 h à 11h30	Gymnase	
MONTFAUCON	Jeudi 10 et 24 mars Jeudi 14 et 21 avril	De 9h à 12h	Salle Pasteur	
MORRE	Mercredis 2 et 16 mars Mercredis 6 et 20 avril	De 15h à 18h	Salle JC Clerc	

RENSEIGNEMENTS :

<https://ludothequesdoubts.famillesrurales.org/> Ou ludo.picetpivette@famillesrurales.org

Facebook : <https://www.facebook.com/ludolatoupie>

Convention Collective de la branche du secteur du Particulier Employeur et de l'emploi à Domicile

Clin d'œil sur quelques changements législatifs en lien avec la nouvelle convention collective applicable au 1er janvier 2022.

L'accueil de l'enfant peut se faire :

- **article 109.1** : « accueil de l'enfant **52 semaines** par période de 12 mois consécutifs »
- **article 109.2** : « accueil de l'enfant **46 semaines ou moins** par période de douze mois consécutifs »
- **article 109.3** : « accueil **occasionnel** »

Décompte du temps de travail, article 99 :

« **Le travail débute** à l'heure prévue dans le contrat de travail, ou par le planning remis par le particulier employeur à l'assistant maternel, ou encore à l'heure d'arrivée de l'enfant avec la personne habilitée à le déposer, si celle-ci est antérieure. **Il prend fin** à l'heure prévue dans le contrat de travail, ou par le planning remis par le particulier employeur à l'assistant maternel, ou à l'heure à laquelle l'enfant quitte le lieu d'accueil avec la personne habilitée à le récupérer, si celle-ci est postérieure. »

Repos hebdomadaire, article 46 :

« Le salarié [bénéficie] d'une période de repos **hebdomadaire d'une durée minimale de trente-cinq (35) heures consécutives**. La période habituelle de repos hebdomadaire est prévue par le contrat de travail. Elle comprend, de préférence, le dimanche. »

Heures majorées, article 110.1 : « Les heures de travail effectuées au-delà de la durée conventionnelle [soit 45 heures hebdomadaires] ouvrent droit à une majoration du salaire. Le taux de majoration applicable est déterminé par les parties et précisé dans le contrat de travail. **Il ne peut pas être inférieur à dix pour cent (10 %).** »

Absences de l'enfant, article 105 : « Les périodes pendant lesquelles l'enfant est confié à l'assistant maternel étant prévues au contrat de travail, les temps d'absence non prévus sont rémunérés. Toutefois, en cas d'absence de l'enfant justifiée par un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation, le particulier employeur avertit l'assistant maternel dès que possible, par tout moyen. Il transmet également le justificatif à l'assistant maternel, au plus tard au retour de l'enfant.

En cas d'absence justifiée dans les conditions prévues ci-dessus, l'assistant maternel n'est pas rémunéré au titre de la période d'absence dans les limites suivantes :

- **en cas de courtes absences de l'enfant**, pas nécessairement consécutives, **dans la limite de cinq (5) jours d'absence**. Au-delà de cette limite, le particulier employeur doit procéder au paiement du salaire ;
- **en cas d'absence durant quatorze (14) jours calendaires consécutifs**. Au-delà de quatorze (14) jours calendaires consécutifs, le particulier employeur doit reprendre le paiement du salaire ou rompre le contrat de travail conformément à l'article 119.1 du présent socle spécifique. Ces limites sont appréciées par période de douze (12) mois glissants à compter de la date d'effet de l'embauche ou de sa date anniversaire. »



Nouveauté 2022 : Tarifs réglementaires

SALAIRE HORAIRE MINIMUM :

Article 107 et annexe 5 de la Convention Collective

Un montant minimum conventionnel est désormais fixé à 2,97€ horaire brut avec une majoration de 3% (soit un taux horaire minimum de 3,06€) si l'assistant maternel est titulaire du titre professionnel « Assistante maternelle – Garde d'enfants à domicile ».

Au 1er janvier 2022, le SMIC étant plus avantageux, c'est ce dernier qui sera retenu, à savoir **2.98€ brut de l'heure, soit 2.33€ net par heure.**

INDEMNITÉ D'ENTRETIEN :

Article 114.1, de la Convention Collective

« Une indemnité d'entretien est versée à l'assistant maternel en sus du salaire, afin de couvrir les frais occasionnés par l'accueil de l'enfant, tels que définis par les dispositions légales et réglementaires de droit commun applicables.

Elle est versée en cas de **travail effectif, par heure de travail**. Le montant horaire de cette indemnité est prévu dans le contrat de travail. Il varie **en fonction de la durée de travail effectif, sans pouvoir être inférieur à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du minimum garanti** lorsque la durée de travail journalière est de **neuf (9) heures**.

Quel que soit le nombre d'heures de travail effectif par jour de travail, le montant journalier de cette indemnité ne peut pas être inférieur à deux virgule soixante-cinq euros (2,65 €). L'indemnité d'entretien n'ayant pas le caractère de salaire, elle n'est donc pas soumise à contributions et cotisations sociales. Elle doit toutefois être déclarée auprès du centre national PAJEMPLOI, afin d'être mentionnée sur le bulletin de salaire de l'assistant maternel. L'indemnité d'entretien n'est pas prise en compte pour déterminer l'indemnité de congés payés à verser au salarié. »

Montant en vigueur depuis le 1er janvier 2022 :
3.39 € par enfant et pour une journée de 9 heures



BOURSE VETEMENTS

ENFANTS (0-16 ANS) ET GROSSESSE

Samedi 12 MARS

De 9h00 à 13h00, Espace du Marais

SAONE

+ de 5000 ARTICLES

Pensez à prendre vos sacs et cabas pour emporter vos achats

Dépôt des vêtements sans RDV le vendredi 11 mars de 14h00 à 18h00

Dépôt limité à 25 articles

Sont acceptés : vêtements toutes saisons, chaussures, linge de lit, turbulettes, ... propres & excellent état

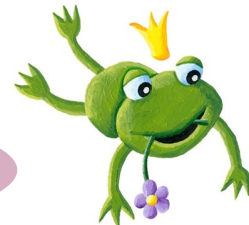
Reprise des invendus le samedi 12 mars de 17h00 à 18h00
Les invendus pourront être donnés au profit d'une association caritative

Pass Sanitaire Obligatoire

Renseignements : 06.73.03.46.58
<http://lousticsdumarais.canalblog.com/>

Imprimé Par Nos Soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Pour le plaisir !



Chasse aux couleurs dans la nature

Matériel :

- Une boîte à œufs
- De la peinture
- Un pinceau



Préparation de l'activité :

Peindre chaque case de la boîte à œufs en utilisant une couleur par case.
Décorer l'extérieur de la boîte.

Déroulement de l'activité :

Lors d'une petite promenade ludique, proposer à l'enfant de ramasser des éléments de la nature afin de les déposer dans la boîte dans la case correspondant à sa couleur.

<https://www.lepaysdesmerveilles.com/chasse-aux-couleurs-nature-montessori.html>



Cette activité peut être déclinée au besoin avec des fruits légumes / objets...

Au pays des couleurs

(sur l'air de Sur un pont d'Avignon)

Au pays des couleurs, on y danse, on y danse
Au pays des couleurs, on y danse tous en chœur.

Quand je dis ROUGE, plus rien ne bouge
Quand je dis BLEU, tu caches tes yeux
Quand je dis ORANGE, tu bouges tes hanches
Quand je dis VERT, tu touches par terre
Quand je dis VIOLET, tu passes le balai
Quand je dis MARRON, tu touches ton menton

Au pays des couleurs, on y danse, on y danse
Au pays des couleurs, on y danse tous en chœur.



Terrine aux 3 légumes

Ingrédients :

- 500g de chou-fleur
- 500g de brocoli
- 500g de carotte
- 6 œufs
- 6 càs de fromage blanc
- sel, poivre



Préparation :

Faire cuire tous les légumes séparément à la vapeur. Réserver quelques têtes de brocolis puis mixer en purée chaque légume séparément.

Verser chaque purée dans un bol et y ajouter 2 oeufs et 2 càs de fromage blanc. Saler, poivrer.

Préchauffer le four th 6 (180°C).

Verser la purée de chou-fleur dans un moule.

Poser les bouquets de brocolis têtes en bas puis verser successivement la purée de carotte et la purée de brocolis. Recouvrir d'une feuille de papier aluminium.

Cuire au bain-marie pendant une heure.

Laisser refroidir à température ambiante et mettre au frais une nuit avant de démouler.

<https://www.ptitchef.com>

Peinture gonflante



Matériel :

- 3 càs de farine
- 3 càs de sel
- 1 càc de levure chimique
- 8 càc d'eau environ
- Peinture ou colorant
- Coton-tige et cuillère

Déroulement :

Proposez à l'enfant de verser dans un récipient la farine, le sel, la levure et mélangez le tout.

Versez l'eau et mélangez jusqu'à obtenir une texture pâte à crêpe.

Divisez le mélange obtenu en fonction du nombre de couleurs souhaitées.

Ajoutez la peinture ou le colorant et mélangez.

Proposez à l'enfant de peindre sur la feuille des motifs épais.

Chauffez la feuille 30 secondes au micro-onde (renouveler si besoin).



Source : <http://www.enfantbeloisir.overblog.com>

